

Grefte  
du Tribunal de Commerce de  
REIMS

Palais de Justice  
1, Place Myron Herrick - BP 35  
51052 - REIMS CEDEX

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Dépôt effectué par :

! Sarl PRESTOCK	!	! SA CABINET ROFFE ET ASSOCIES	!
! PARC INDUSTRIEL LA POMELLE	!	! 79, AVENUE DU GENERAL DE	!
! IMPASSE DU VAL CLAIR	!	! GAULLE	!
! 51100 REIMS	!	! 02200 SOISSONS	!
!	!	!	!
!	!	!	!

Numéro RCS : REIMS B 434 138 764

<25227/2001B00020>

! Pièces déposées le 05/10/2005

Numéro : 2502824

! Acte sous seing privé du 15/09/2005

! - Cession de parts (ou Donation)

tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.1980 - 5 taux de base  
Détail sur note de frais jointe

Le Greffier,

**Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.**

**LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS  
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE**

## CESSION DE PARTS

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société **SOFINOR**, société anonyme au capital de 38 113 euros dont le siège social est à REIMS (51683) Parc Industriel La Pompelle – Impasse du Val Clair , immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro B 349.846.006  
Représentée par *Monsieur Raphaël ORBAN* agissant en qualité de Président Directeur Général

*Ci-après désignée « Le cédant »  
D'une part,*

et

**Madame Elisabeth FERRER née VUILLEMOT**  
Divorcée  
Née le 8 janvier 1961 à REIMS (51)  
De nationalité Française  
Demeurant à GUEUX (51390) 3 Rue du Lac

Et

**Monsieur Raphaël ORBAN**  
Né le 20 janvier 1954 à REIMS (Marne)  
De nationalité française  
Demeurant à GUEUX (51390) 3 Rue du Lac  
Divorcé

*Ci-après désignés « Le cessionnaire »  
D'autre part,*

### ONT PREALABLEMENT A LA CESSION DE PARTS, OBJET DES PRESENTES, EXPOSE CE QUI SUIT :

La SA SOFINOR est titulaire de 1 500 parts sociales de 15 euros chacune, portant les numéros 1 à 1 500, sur les 1500 parts composant actuellement le capital de la société PRESTOCK , société à responsabilité limitée, au capital de 15 000 euros, dont le siège social est à REIMS (51683) Parc Industriel La Pompelle – Impasse du Val Clair.




Ladite société, constituée suivant acte sous seing privé en date à REIMS du 22 décembre 2000 , enregistrée et publiée, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro B 434.138.764.

La SA SOFINOR est propriétaire de ces parts pour les avoir acquises lors d'une précédente cession de parts sociales.

### CECI ETANT EXPOSE, IL EST PASSE A LA CESSION DE PARTS, OBJET DES PRESENTES :

#### Cession de parts

La SA SOFINOR cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit et de fait :

PRESTOCK Représentée par Raphaël ORBAN	Raphaël ORBAN	Elisabeth FERRER
		

- A Monsieur Raphaël ORBAN  
Huit cents vingt cinq parts sociales  
Numérotées de 1 à 825, ci..... 825 parts

- A Madame Elisabeth FERRER  
Six cent soixante quinze parts sociales  
Numérotées de 826 à 1 500, ci..... 675 parts

-----  
**1 500 parts**

lui appartenant dans la société

### Propriété - Jouissance

Madame Elisabeth FERRER et Monsieur Raphaël ORBAN seront propriétaires des parts cédées ci-dessus à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés auxdites parts, soit en vertu des statuts de la société, soit en vertu de la loi.

Madame Elisabeth FERRER et Monsieur Raphaël ORBAN auront notamment droit à toutes répartitions de bénéfices ou de réserves qui pourrait être effectuées au titre du dernier exercice social dont les comptes ne sont pas approuvés à ce jour.

### Prix de la cession

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de DIX SEPT MILLE EUROS (17 000 €) pour les mille cinq cents parts cédées.

Ce prix est payé à l'instant même par :

Madame Elisabeth FERRER à la SA SOFINOR à concurrence de  
Sept mille six cent cinquante euros, ci..... 7 650 euros

Monsieur Raphaël ORBAN à la SA SOFINOR à concurrence de  
Neuf mille trois cent cinquante euros, ci ..... 9 350 euros

-----  
**17 000 euros**

qui le reconnaît et leur en consent bonne et valable quittance.

### Agrément - Dispense

Aux termes d'une décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2005, la collectivité des associés de la société PRESTOCK a donné son consentement à la présente cession dont le projet lui avait été notifié selon les modalités prévues tant à l'article L.223-14 du Code de Commerce ainsi qu'à l'article 11 des statuts.

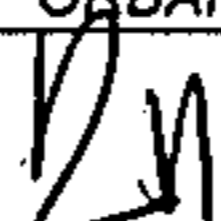


### Nouvelle Répartition des parts

Compte tenu de la cession de parts intervenue ce jour, la nouvelle répartition du capital sera désormais la suivante :

- A Monsieur Raphaël ORBAN  
Huit cents vingt cinq parts sociales  
Numérotées de 1 à 825, ci..... 825 parts

- A Madame Elisabeth FERRER  
Six cent soixante quinze parts sociales  
Numérotées de 826 à 1 500, ci..... 675 parts

**Total des parts composant le capital** **1 500 parts**

PRESTOCK Représentée par Raphaël ORBAN	Raphaël ORBAN	Elisabeth FERRER
		

## Dépôt de l'acte

Un original des présentes sera déposé au siège social de ladite société contre remise par le gérant d'une attestation de dépôt. Double de cette attestation sera délivré au cédant au plus tard dans un délai de 15 jours à compter des présentes. Passé ce délai sans qu'il ait été justifié auprès du cédant de ce dépôt, ce dernier procédera à cette formalité ou fera signifier par acte extra judiciaire, aux frais du cessionnaire, la présente cession.

## Frais

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui seront la conséquence seront supportés par les cessionnaires qui s'y obligent.

## Déclaration pour les services fiscaux

Pour la perception du droit d'enregistrement et des impôts, les parties déclarent que la société ne possède aucun bien immobilier et que, par conséquent, la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions visant les cessions de titres des sociétés immobilières dotées de la transparence fiscale ou des sociétés à prépondérance immobilière.

Fait en cinq originaux dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement et deux pour le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Fait à REIMS  
Le 15 septembre 2005

NOM	SIGNATURE
SA SOFINOR Monsieur Raphaël ORBAN	Bon pour cession de mille cinq cents parts sociales <del>Bon pour cession de mille cinq cents parts sociales</del>
Raphaël ORBAN	Bon pour acquisition de huit cent vingt cinq parts sociales <del>Bon pour acquisition de huit cent vingt cinq parts sociales</del>
Elisabeth FERRER	Bon pour acquisition de six cent soixante quinze parts sociales <del>Bon pour acquisition de six cent soixante quinze parts sociales</del>

Enregistré à : RECETTE DE REIMS NORD

Le 27/09/2005 Bordereau n°2005/1 073 Case n°16

Ext 7021

Enregistrement : 15 €

Timbre : 45 €

Total liquidé : soixante euros

Montant reçu : soixante euros

Le Comptable des Impôts

PRESTOCK Représentée par Raphaël ORBAN	Raphaël ORBAN	Elisabeth FERRER